



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 65825

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'opportunité de créer un observatoire interrégional des étudiants handicapés qui permettrait de recenser le nombre d'étudiants handicapés, leur situation familiale et sociale, leur devenir professionnel et les besoins en qualification des entreprises. De tels travaux permettraient, notamment, un meilleur ajustement de l'offre et de la demande d'emploi de cadres handicapés. A cet égard, il aimerait connaître quelles sont les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale et de la culture a procédé à un premier recensement des étudiants handicapés au cours de l'année universitaire 1990-1991. Ce recensement a été poursuivi et élargi aux classes préparatoires aux grandes écoles et aux sections de techniciens supérieurs : l'effectif des étudiants handicapés pour l'année 1991-1992 est de 2 724 étudiants. Sur ce total sans doute inférieur à la réalité - certains étudiants ne souhaitant pas se déclarer handicapés -, on dénombre 35 p 100 d'étudiants handicapés moteurs, 14 p 100 déficients visuels, 7 p 100 d'aveugles, 13 p 100 de sourds et déficients auditifs. Trois groupes de travail, dont l'un porte sur l'insertion professionnelle des étudiants handicapés, se sont réunis. Les conclusions auxquelles aboutiront ces travaux serviront de base de propositions afin de permettre un meilleur ajustement de l'offre et de la demande d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65825

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5790